

/DA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-368 du 16 Novembre 1994

Chargeant Monsieur Yacoubou FASSASSI,
Ministre du Commerce et du Tourisme
de l'intérim de Monsieur Marius
FRANCISCO, Ministre de la Culture
et des Communications pour compter
du 14 Novembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 14 Novembre 1994, Monsieur Yacoubou FASSASSI, Ministre du Commerce et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Monsieur Marius FRANCISCO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 Novembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MCT-MCC 4 AUTRES MINISTERES
19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-